Date de publication : 23/05/2024



Syndicat du Bois de l'Aumône 13 rue Joaquin Perez Carretero 63200 RIOM

ARRETE N°32-2024

Délégation de signature à M. Jérémie ROCHE

Le Président du Syndicat du Bois de l'Aumône

 ${
m VU}$ le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 ; ${
m VU}$ le Code Général de Fonction Publique ;

CONSIDÉRANT que **M. Jérémie ROCHE** exerce les fonctions de Directeur des Finances, de l'Administration Générale et de la Commande Publique et qu'il est nécessaire, dans le souci d'une bonne administration de l'activité du Syndicat, de lui donner délégation de signature dans une série de domaines.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Délégation de signature est donnée à **M. Jérémie ROCHE**, dans le cadre de ses attributions, et sous l'autorité de M. Laurent COUDUN, Directeur Général des Services, à l'effet de signer les décisions suivantes :

A- Gestion du personnel :

- Octroi des congés aux agents titulaires et non titulaires des services et des pôles placés sous sa responsabilité :
 - o annuels
 - o RTT
- Octroi d'autorisations spéciales d'absence aux agents titulaires et non titulaires des services et des pôles placés sous sa responsabilité
- Avis sur la récupération d'heures supplémentaires des agents titulaires et non titulaires des services et des pôles placés sous sa responsabilité
- Avis sur l'octroi d'autorisations d'absence pour mandat syndical des agents titulaires placés sous sa responsabilité
- Validation des demandes de formation des agents des services et des pôles placés sous sa responsabilité (hors formation de longue durée > à 10 jours)

B- Déplacements des agents :

• Délivrance des ordres de mission des agents titulaires et non titulaires des services et des pôles placés sous sa responsabilité

C- Gestion Budgétaire concernant les activités des services et des pôles placés sous sa responsabilité :

- Fonctionnement : Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes, dans la limite de 1 500 € HT
- Investissement: Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de <u>1 500 € HT</u>
- Gestion de la ligne de trésorerie : la mobilisation et l'arrêt de mobilisation de la ligne de trésorerie dans la limite de 2 000 000 €

D- Administration générale :

- Signature des bordereaux d'envoi, des correspondances et des décisions courantes relevant des attributions de la Direction des Finances, de l'Administration Générale et de la Commande Publique
- Relation avec la Trésorerie

<u>ARTICLE 2</u>: Délégation de signature est donnée à <u>Mme Elodie GRAMAYZE</u>, Responsable du Service des Affaires Administratives et Juridiques, dans le cadre de ses attributions, et sous l'autorité de M. Jérémie ROCHE, en ce qui concerne :

A- Gestion du personnel :

- Octroi des congés aux agents titulaires et non titulaires des pôles placés sous sa responsabilité:
 - o annuels
 - o RTT
- Octroi d'autorisations spéciales d'absence aux agents titulaires et non titulaires des pôles placés sous sa responsabilité
- Avis sur la récupération d'heures supplémentaires des agents titulaires et non titulaires des pôles placés sous sa responsabilité
- Avis sur l'octroi d'autorisations d'absence pour mandat syndical des agents titulaires placés sous sa responsabilité
- Validation des demandes de formation des agents titulaires et non titulaires des pôles placés sous sa responsabilité (hors formation de longue durée > à 10 jours)

B- Déplacements des agents :

 Délivrance des ordres de mission des agents titulaires ou non titulaires concernant les pôles placés sous sa responsabilité

C- Gestion budgétaire concernant les activités des pôles placés sous sa responsabilité :

 Fonctionnement : Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de <u>1 500 € HT</u>

- Investissement : Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de 1 500 € HT
- Gestion de la ligne de trésorerie : la mobilisation et l'arrêt de mobilisation de la ligne de trésorerie dans la limite de 2 000 000 €

D- Administration générale :

- Signature des bordereaux d'envoi, des correspondances et des décisions courantes relevant des attributions des Pôles placés sous sa responsabilité
- Signature électronique des conventions avec les Eco-organismes (ECO TLC, Ecofolio,...)
- Apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des décisions du Syndicat
- Délivrance des expéditions de ces registres
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet

<u>ARTICLE 3</u>: Délégation de signature est donnée à **M. Joël TARNOWSKI**, responsable du Service Finances, dans le cadre de ses attributions et sous l'autorité de M. Jérémie ROCHE, en ce qui concerne :

A- Gestion du personnel :

- Octroi des congés aux agents titulaires et non titulaires des pôles placés sous sa responsabilité:
 - o annuels
 - o RTT
- Octroi d'autorisations spéciales d'absence aux agents titulaires et non titulaires du pôle placé sous sa responsabilité
- Avis sur la récupération d'heures supplémentaires des agents titulaires et non titulaires du pôle placé sous sa responsabilité
- Avis sur l'octroi d'autorisations d'absence pour mandat syndical des agents titulaires placés sous sa responsabilité
- Validation des demandes de formation des agents titulaires et non titulaires du pôle placé sous sa responsabilité (hors formation de longue durée > à 10 jours)

B- Déplacements des agents :

 Délivrance des ordres de mission des agents titulaires ou non titulaires concernant les pôles placés sous sa responsabilité

C- Gestion budgétaire concernant les activités des pôles placés sous sa responsabilité :

- Fonctionnement : Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de <u>1 500 € HT</u>
- Investissement : Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de <u>1 500 € HT</u>

D- Administration générale :

• Signature des bordereaux d'envoi, des correspondances et des décisions courantes relevant des attributions des Pôles placés sous sa responsabilité

<u>ARTICLE 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUDUN, Directeur Général des Services, délégation est donnée à **M. Jérémie ROCHE**, Directeur des Finances, de l'Administration Générale et de la Commande Publique pour signer l'ensemble des décisions relevant :

A- Gestion budgétaire :

- Fonctionnement
 - Les bordereaux et mandats de paiement, les bordereaux et titres de recettes, les pièces justificatives les accompagnant (pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, y compris les pièces de liquidation de la paye et des cotisations sociales afférentes) ainsi que les certificats de paiement, pour le budget principal, le budget annexe et le budget rattaché « SBA énergie »
- Investissement
 - Les bordereaux et mandats de paiement, les bordereaux et titres de recettes, les pièces justificatives les accompagnant (pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature) ainsi que les certificats de paiement, pour le budget principal, le budget annexe et le budget rattaché « SBA énergie »

<u>ARTICLE 5</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUDUN et de Mme Hélène JEGO, délégation est donnée à **M. Jérémie ROCHE**, Directeur des Finances, de l'Administration Générale et de la Commande Publique pour les décisions relevant :

A- Gestion budgétaire :

- Fonctionnement
 - Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de <u>50 000 € HT</u>
- Investissement
 - Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de 90 000 € HT
- Gestion de la ligne de trésorerie : la mobilisation et l'arrêt de mobilisation de la ligne de trésorerie dans la limite de 2 000 000 €

<u>ARTICLE 6</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUDUN et de M. Jérémie ROCHE, délégation est donnée à <u>Mme Elodie GRAMAYZE</u>, Responsable du Service Affaires Administratives et Juridiques pour les décisions relevant :

A- Gestion budgétaire :

Fonctionnement

 Les bordereaux et mandats de paiement, les bordereaux et titres de recettes, les pièces justificatives les accompagnant (pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, y compris les pièces de liquidation de la paye et des cotisations sociales afférentes) ainsi que les certificats de paiement, pour le budget principal, le budget annexe et le budget rattaché « SBA énergie »

Investissement

 Les bordereaux et mandats de paiement, les bordereaux et titres de recettes, les pièces justificatives les accompagnant (pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature) ainsi que les certificats de paiement, pour le budget principal, le budget annexe et le budget rattaché « SBA énergie »

<u>ARTICLE 7</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUDUN, de Mme Hélène JEGO et de M. Jérémie ROCHE, délégation est donnée à **Mme Elodie GRAMAYZE**, Responsable du Service Affaires Administratives et Juridiques pour les décisions relevant :

A- Gestion budgétaire :

- Fonctionnement
 - Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de 50 000 € HT
- Investissement
 - Engagements juridiques matérialisés par des demandes d'achat, bons, lettres de commandes dans la limite de 90 000 € HT
- Gestion de la ligne de trésorerie : la mobilisation et l'arrêt de mobilisation de la ligne de trésorerie dans la limite de 2 000 000 €

ARTICLE 8: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent COUDUN, de M. Jérémie ROCHE et de Mme Elodie GRAMAYZE, délégation est donnée à M. Joël TARNOWSKI, Responsable du Service Finances pour les décisions relevant :

A- Gestion budgétaire :

- Fonctionnement
 - Les bordereaux et mandats de paiement, les bordereaux et titres de recettes, les pièces justificatives les accompagnant (pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, y compris les pièces de liquidation de la paye et des cotisations sociales afférentes) ainsi que les certificats de paiement, pour le budget principal, le budget annexe et le budget rattaché « SBA énergie »
- Investissement
 - Les bordereaux et mandats de paiement, les bordereaux et titres de recettes, les pièces justificatives les accompagnant (pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature) ainsi que les certificats de paiement, pour le budget principal, le budget annexe et le budget rattaché « SBA énergie »

<u>ARTICLE 9</u> : Cette délégation prendra effet à compter de sa date de signature et pendant toute la durée de l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

<u>ARTICLE 11</u> : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs du Syndicat,
- notifié aux intéressés.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Riom et Monsieur le Trésorier Municipal de Clermont-Ferrand, comptable du SBA.

Fait à Riom, le 14 mai 2024

Le Président,

Lionel CHAUVIN